

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
22 mars 2022

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Quarante-quatrième réunion**
Bangkok, 11–16 juillet 2022
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023.
4. Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (décision XXXIII/4).
5. Processus institutionnels destinés à renforcer la mise en œuvre effective et le respect du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 170).
6. Technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global :
 - a) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (décision XXXIII/5) ;
 - b) Déversement d'appareils de réfrigération et de climatisation inefficaces neufs et anciens (proposition du Groupe des États d'Afrique) (UNEP/OzL.Conv.12(II)/9–UNEP/OzL.Pro.33/8, par. 82).
7. Paramètres d'une étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2024–2026.
8. Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2022, y compris les questions concernant :
 - a) Les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2023 et 2024 ;
 - b) La disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement (décision XXX/7) ;
 - c) Les modifications de la composition du Groupe ;
 - d) Les autres questions.

9. Renforcement du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques en vue de l'élimination progressive des hydrofluorocarbones et d'autres défis futurs relatifs au Protocole de Montréal et au climat (proposition du Maroc) (UNEP/OzL.Conv.12(I)/6–UNEP/OzL.Pro.32/8, par. 15).
 10. Stocks de bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 100) et utilisations pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition (UNEP/OzL.Conv.12(II)/9–UNEP/OzL.Pro.33/8, par. 56).
 11. Émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 81).
 12. Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 147).
 13. Déclaration de Mario Molina sur l'appui en faveur du Protocole de Montréal et son renforcement (proposition du Mexique) (UNEP/OzL.Conv.12(I)/6–UNEP/OzL.Pro.32/8, par. 16).
 14. Questions diverses.
 15. Adoption du rapport de la réunion.
 16. Clôture de la réunion.
-